



Décision n° 2021-056 portant délégation de signature à la vice-présidence de la Recherche

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2012-715 consolidé du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de M. Jean-François PINTON dans les fonctions de Président de l'École normale supérieure de Lyon ;

Vu la délibération du conseil d'administration n° III.4 en date du 10 septembre 2018 portant délégation de compétences du conseil d'administration au Président de l'ENS de Lyon ;
Vu la nomination de Monsieur Teva VERNOUX en qualité de vice-président de la Recherche à compter du 1 septembre 2021;

DÉCIDE

Article 1. Délégation de signature du vice-président de la Recherche

Monsieur Teva VERNOUX, Vice-Président de la recherche, reçoit délégation à effet de signer, au nom du Président de l'Ecole normale supérieure de Lyon, dans le périmètre de la recherche les actes suivants d'un montant inférieur à 90 000 HT euros.

Article 1.1. Gestion des personnels et gestion administrative

- > les autorisations annuelles de congés ordinaires ou d'absence des personnels BIATSS;
- les attestations de déplacement pour les personnels relevant de la VPR et des laboratoires ;
- ➢ les ordres de mission et leur état de frais le cas échéant, pour le compte de l'ENS de Lyon, des personnels affectés à la vice-présidence de recherche ou affectés dans une structure de recherche, unité de recherche ou plateforme de recherche dont l'ENS de Lyon est tutelle, à l'exception de :
 - ceux à destination des pays identifiés par le MAE comme présentant un risque pour les voyageurs sur la période concernée,
 - ceux concernant les BIATSS à destination de l'étranger,
 - ses propres ordres de missions.





- les certificats et attestations à caractère recognitif;
- tous les actes, conventions, décisions, rapports et correspondances dans le domaine de la recherche et notamment;
 - les conventions de stage ou d'accueil des élèves et étudiants accueillis au sein des laboratoires de recherche;
 - o les conventions de prêt ou de mise à disposition de matériel ;
 - les conventions relatives au financement associées à la recherche et à l'organisation de colloques ou de manifestations;
 - o les conventions de prestations de services :
 - o les conventions d'hébergement de l'incubateur :
 - les conventions relatives à la propriété intellectuelle (contrat de licence, maturation, accord de copropriété, cession de droit, etc) et les pouvoirs pour les brevets;
 - o les accords de secret ou de confidentialité :
 - les réponses et dépôts de projets dans le cadre d'appels émis par des agences de financement (ANR, Région, Commission européenne,...);
 - o toutes les conventions associées à la recherche hormis les conventions cadres ;
- les actes relatifs au fonctionnement du Conseil Scientifique et de toute commission relevant de la vice-présidence de Recherche ;
- les certificats administratifs, les décisions de l'ordonnateur et les pièces justificatives relatives aux dépenses et aux recettes relevant de leur périmètre ;
- les autorisations d'utilisation d'un véhicule personnel, véhicule de service, véhicule de location, d'un taxi ou d'un VTC.

Article 1.2. Gestion financière

L'engagement juridique, la certification du service fait, l'ordonnancement et la liquidation des dépenses, notamment dans l'application GFC, pour un montant ne dépassant pas 90 000 euros HT.

Article 2. Délégation de signature accordée à la coordination administrative de la recherche

Délégation de signature est donnée à Madame Véronique VIAL DE MARCHI, coordinatrice administrative et financière de la Vice-Présidence de la recherche, à l'effet de signer au nom du Président de l'ENS de Lyon, dans le périmètre de la recherche, les actes suivants d'un montant inférieur à 25 000 euros HT.

Article 2.1. Gestion des personnels et gestion administrative

- les autorisations de congés annuels ordinaires ou d'absence des personnels BIATSS ;
- les ordres de mission et leur état de frais le cas échéant, pour le compte de l'ENS de Lyon, des personnels affectés à la vice-présidence de recherche ou affectés dans une structure de recherche, unité de recherche ou plateforme de recherche dont l'ENS de Lyon est tutelle, à l'exception de :
 - ceux à destination des pays identifiés par le MAE comme présentant un risque pour les voyageurs sur la période concernée,
 - ceux concernant les BIATSS à destination de l'étranger,
 - ses propres ordres de missions.
- les certificats et attestations à caractère recognitif :
- les certificats administratifs, les décisions de l'ordonnateur et les pièces justificatives relatives aux dépenses et aux recettes relevant de leur périmètre :
- les autorisations d'utilisation d'un véhicule personnel, véhicule de service, véhicule de location, d'un taxi ou d'un VTC

Article 2.2. Gestion financière

L'engagement juridique, la certification du service fait, l'ordonnancement et la liquidation des dépenses, notamment dans l'application GFC, pour un montant ne dépassant pas 25 000 euros HT.

Article 2.3. Gestion de la cellule congrès et manifestation

Délégation de signature est donnée à Madame Tessa ADRIAN, à l'effet de signer au nom du Président de l'ENS de Lyon, dans le périmètre de la recherche, les actes relatifs à la gestion de la cellule congrès et manifestation d'un montant inférieur à 5 000 euros HT.

Article 3. Délégation de signature accordée aux structures dépendant de la vice-présidence de la recherche

Délégation de signature est donnée aux directeurs des Laboratoires et en leur absence aux suppléants nommément désignés dans le tableau ci-dessous, à effet de signer, au nom du Président de l'ENS de Lyon, les actes listés ci-dessous dans la limite de leurs attributions et du montant ne dépassant pas 25 000 € HT :

Sigle	STRUCTURE	NOM	FONCTION	Modifications
CIHAM	Histoire, archéologie,	Marilyn NICOUD	Directrice- délégataire principal	Jean-Louis GAULIN
	littératures des mondes chrétiens et musulmans	Carlos HEUSCH	Professeur - délégataire suppléant	1
_	médiévaux	Pierre DIMOYAT	Assistant ingénieur – Responsable administratif	1
EVS	Laboratoire Environnement Ville Société	Etienne COSSART	Directeur- délégataire principale	Jean-Yves TOUSSAINT
		Hervé PIEGAY	Délégataire suppléant	1
	Groupe d'Analyse et De Théorie	Izabela JELOVAC	Directrice- délégataire principale	Sonia PATY
		Benoît TARROUX	Directeur adjoint – délégataire supp n° 1	Taï DAO
		Taï DAO	Secrétaire général – délégataire supp N°2	Mathieu COUTTENIER
CMW	Centre Max Weber	Christine DETREZ	Directeur – délégataire principal	1
		Abderrhazag GUERCHOUCHE	Responsable financier	1
IAO	Institut d'Asie Orientale	Béatrice JALUZOT	Directeur – délégataire principale	1
		Claude CHEVALEYRE	Directeur adjoint – délégataire suppléant	Arnaud NANTA
ICAR	Interactions, Corpus, Apprentissages,	Pierluigi BASSO	Directeur – délégataire principale	1
	Représentations	Isabel Colón de Carvajal	Directrice adjointe – délégataire suppléante n°1	1
ng e 3	a de la companya de l	Lucie BUJON	Secrétaire générale – délégataire suppléante n°2	/
LARHRA	Laboratoire de Recherche Historique Rhône-	Sophie RAUX	Directrice – délégataire principal	Bernard HOURS
	Alpes	Guillaume GARNER	Directeur adjoint - délégataire	Igor MOULLIER

1			suppléant N°1	
		Véronique GRANDJEAN	Secrétaire générale – délégataire supp n° 2	1
TRIANGLE	Action, discours, pensée politique et économique	Anne VERJUS	Directrice – délégataire principale	Claude GAUTIER
\ -		Sophie BEROUD	Directrice adjointe – délégataire supp n° 1	Pascal ALLAIS
		Anne QUEZEL	Assistante ingénieure du CNRS – suppléante n° 2	Marie LUCCHI
CERCC	CERCC Centre d'études et de recherches comparée sur la création	Eric DAYRE	Directeur- délégataire principal	1
HISOMA	HISOMA Laboratoire Histoire et Sources des Mondes Antiques	Stéphane GIOANNI	Directeur – délégataire principal	1
		Sophie REYSSET	Responsable administrative et financière – Délégataire supp n° 2	Claire FAUCHON
PERSEE	UMS Persée	Gabrielle RICHARD	Directeur – délégataire principale	1
		Eric ASTIER	Responsable du pôle - délégataire supp n° 2	1
IHRIM	Institut d'Histoire des Représentations et	Marina MESTRE- ZARAGOZA	Directrice – délégataire principale	Olivier BARA
	des Idées dans les Modernités	Delphine ANTOINE-MAHUT	Responsable de site – délégataire supp n° 1	Marie MESTRE- ZARAGOZA
		Stéphanie DORD- CROUSLE	Responsable- adjointe de site - Délégataire suppléante n°2	1
LLE	Laboratoire de l'Éducation	Patricia LAMBERT	Directrice – délégataire principale	1
		Julien BARRIER	Enseignant- chercheur – délégataire suppléant	1
ENS Editions	ENS Editions	Isabelle BOUTOUX	Directrice – délégataire principale	T
_	Laboratoire de	Eric DEBAYLE	Directeur – Délégataire principal	Emanuela MATTIOLI
LGL	Géologie de Lyon Terre Planètes Environnement	Emma BESSIERES	Responsable administrative – Délégataire supp n°2	1
		Marie-Jeanne	Assistante	1

		BARRIER	ingénieure – délégataire	
	Centre de	Matthew LEHNERT	suppléant n°3 Directeur – délégataire principal	Laurence TRESSE
CRAL	Recherche Astrophysique de Lyon	Berengère CHAMORET	Responsable administrative – délégataire suppléante	1
	- do-	Patrice ABRY	Directeur – délégataire principal	Pierre BORGNAT
IXXI	Institut Rhônalpin des Systèmes	Jean-Philippe MAGUE	Directeur adjoint – délégataire suppléant n° 1	Stéphane GRUMBACH
	Complexes	Diane BARTHELEMY	Responsable administrative et financière – délégataire suppléante n°2	J .
g	\$\frac{1}{2} \tag{2} \frac{1}{2} \tag{2} \frac{1}{2} \tag{2} \	Ralf EVARAERS	Directeur – délégataire principal	1
СВР	Centre Blaise	Hervé GILQUIN	Directeur adjoint – délégataire suppléant N°1	I
	Pascal	Diane BARTHELEMY	Responsable administrative et financière – délégataire suppléante N°2	J
2	Laboratoire de	Didier AUBOEUF	Directeur – délégataire principal N°1	1
LBMC	biologie et	Gaël YVERT	Directeur adjoint	1
LBMC	modélisation de la cellule	Isabelle SERVAIS	Resp adm et financière – dél suppléante N°2	I
		François-Loïc COSSET	Directeur – délégataire principal	1
CIRI	Centre International de Recherche en	Nathalie ALAZARD-DANY	Directeur adjoint – délégataire suppléante N°1	1
₋	Infectiologie	Cécile MONNIER- OUDIN	Responsable administrative et financière – délégataire suppléante N°2	
	Institut de	François LEULIER	Directeur – délégataire principale	Florence RUGGIERO
IGFL	Génomique Fonctionnelle de Lyon	Fabienne ROGOWSKY	Responsable administrative et financière – délégataire suppléante n°1	1
RDP	Laboratoire Reproduction et Développement des	Gwyneth INGRAM	Directrice – délégataire principal	Teva VERNOUX
	Plantes	Yvon JAILLAIS	Directeur adjoint –	Gwyneth INGRAM

	7		-	
	"		délégataire suppléant n°1	
		Cindy VIAL	Responsable administrative et financière- délégataire suppléante n°2	1
		Olivier HAMMANT	Directeur adjoint – délégataire suppléant n°3	1
UMPA	Unité de mathématiques pures et appliquées	Frédéric DEGLISE	Directeur – délégataire principal	Alice GUIONNET
	To the state of th	Aurélien GARIVIER	Directeur adjoint - délégataire	Jean-Claude SIKORAV
		Virginia GONCALVES	Responsable administrative et financière – délégataire n°1	1
LIP	Laboratoire de l'Informatique du Parallélisme	Nicolas TROTIGNON	Directeur – délégataire principal	Patrick BAILLOT
		Isabelle GUERIN- LASSOUS	Directrice adjointe – délégataire suppléant N°1	Frédéric VIVIEN
		Marie BOZO	Responsable administrative et financière – délégataire suppléante N°2	1
CHIMIE	Laboratoire de chimie	Stéphane PAROLA	Directeur – délégataire principal	1
		Carine MICHEL	Directrice adjointe – délégataire n°1	1
		Damien SEON	Responsable administratif et financier – délégataire n° 2	I.
PSMN	Pôle scientifique de modélisation numérique	Hervé GILQUIN	Directeur – délégataire principal	1
		Ralf EVERAERS	Dir adjoint – dél suppl n°1	1
		Diane BARTHELEMY	Responsable administrative et financière – délégataire suppléante n°2	1
SFR BIOSCIENCES – Structure Fédérative	Biosciences -PBES	Samir MERABET	Directeur– délégataire principal	Jacqueline MARVEL
		Yann LEVERRIER	Directeur adjoint – délégataire suppléant N°1	1
		Anaïs JACQUIN	Resp adm et fin – délégataire suppléante N° 2	1
		Tiphaine DOREL	Directrice du	1

Article 5. Obligations du délégataire

Les délégataires s'engagent à :

- rendre compte au Président de l'ENS de Lyon sans délai, de manière exhaustive et à toute requête, de l'utilisation qu'ils ont faite de sa délégation de signature;
- produire un spécimen de signature qui sera annexé à la présente décision.

Article 6. Mentions obligatoires

En application de la présente décision, tout acte précité signé par délégation devra comporter obligatoirement, le prénom, nom et la qualité du signataire ainsi que la mention suivante : « Pour le Président et par délégation ».

Article 7. Exécution de la décision

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice des mêmes délégataires et s'applique à compter du 1er septembre 2021.

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 30 août 2021,

Le Président de l'ENS de Lyon,

Jean-François PINTON

Original:

Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon.

Publication:

Oiffusion sur le site internet, rubrique « l'École > Nous connaître > Organisation > Décisions du Président 2021

			PBES – délégataire supp. n°3	
	Service ingénierie mécanique	Marc MOULIN	Directeur - délégataire principal	1
	MAGASIN DE BIOLOGIE	Didier AUBOEUF	Directeur adjoint – délégataire suppléant N°1	
	COORDINATION BIOLOGIE			
	BIOLOGIE	Isabelle SERVAIS	Responsable administrative et financière - délégataire supp n°2	1
PHYSIQUE	Laboratoire de physique	Jean-Christophe GEMINARD	Directeur – Délégataire principal	1
		Nadine CLERVAUX	Responsable administrative et financière - délégataire supp n°2	1
CRMN	Centre de Résonance Magnétique	Guido PINTACUDA	Directeur et délégataire principal	1
		Camille CHABILLAN	Responsable administrative et financièr – Délégataire supp	1

Article 3.1. Gestion des personnels et gestion administrative

- > les autorisations de congés annuels ordinaires ou d'absence des personnels BIATSS ;
- les ordres de mission et leur état de frais le cas échéant, pour le compte de l'ENS de Lyon, des personnels affectés ou missionnés par leur structure, à l'exception de :
 - ceux à destination des pays identifiés par le MAE comme présentant un risque pour les voyageurs sur la période concernée,
 - ceux concernant les BIATSS à destination de l'étranger,
 - leurs propres ordres de missions.
- > les certificats et attestations à caractère recognitif;
- les certificats administratifs, les décisions de l'ordonnateur et les pièces justificatives relatives aux dépenses et aux recettes relevant de leur périmètre ;
- les autorisations d'utilisation d'un véhicule personnel, véhicule de service, véhicule de location, d'un taxi ou d'un VTC.

Article 3.2. Gestion financière

L'engagement juridique, la certification du service fait, l'ordonnancement et la liquidation des dépenses, notamment dans l'application GFC, pour un montant ne dépassant pas 25 000 euros HT.

Article 4. Subdélégation

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Les délégations de signature prennent fin au plus tard à la fin du mandat du Président de l'ENS de Lyon ou en cas de changement de fonctions des délégataires.